

GUIDE AU PERMIS DE SEJOUR

DANS CE GUIDE VOUS TROUVEREZ DES INFORMATIONS CONCERNANT LES DIFFERENTS TYPES DE PERMIS, COMMENT LES OBTENIR ET RENOUELER, SUR LES AUTRES DOCUMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN (RESIDENZA, CARTE D'IDENTITE, TITOLO DI VIAGGIO), SUR LA CONVERSION ENTRE DIFFERENTS TYPES DE PERMIS

Pour toute information complémentaire

tel.: **3511033277/3511960376**

web: **www.campagneinlotta.org**

email: **campagneinlotta@gmail.com**

facebook: **Comitato Lavoratori delle Campagne**

Ce guide a été réalisé par Rete Campagne in Lotta avec licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0)

QU'EST-CE QUE C'EST LE PERMIS DE SEJOUR ?

Le permis de séjour n'est pas un visa d'entrée, ce n'est ni le passeport ni la pièce d'identité. Le permis de séjour **est un document** qui est requis par l'Etat italien **à tous les citoyens étrangers**, c'est-à-dire aux citoyens des pays qui ne font pas partie de l'Union Européenne.

Le permis de séjour italien **DONNE LE DROIT A VIVRE EN ITALIE JUSQU'A SON EXPIRATION**, il doit donc être renouvelé. **Certains permis de séjours donnent aussi le droit à travailler régulièrement, mais pas tous** (par exemple, avec un permis pour raisons de justice ou pour des soins médicaux, on ne peut pas travailler).

Avec un permis de séjour et un document valable pour expatrier (passeport ou titre de voyage) on peut voyager dans les pays européens de l'espace Schengen¹ sans besoin de visa, mais **AVEC LE PERMIS DE**

SEJOUR ITALIEN ON PEUT RESTER DANS AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE POUR TROIS MOIS AU MAXIMUM ET ON NE PEUT PAS TRAVAILLER. CEPENDENT, DANS LES DERNIERES ANNEES POUT LES CITOYENS ETRANGERS C'EST TOUJOURS PLUS DIFFICILE DE CROISER LES FRONTIERES INTERNES DE L'UNION EUROPEENNE, MEME AVEC LE PERMIS DE SEJOUR. Plusieurs sont arrêtés et renvoyés même jusqu'à des localités qui sont très loin de la frontière (par exemple à Taranto).

Les démarches pour obtenir un permis de séjour et les autres papiers nécessaires sont compliquées, **toutefois il y a des personnes et des associations dans toute l'Italie qui peuvent vous aider sans payer. DONNER DE L'ARGENT A UN AVOCAT NE VOUS DONNE PAS DE DROIT AU PERMIS DE SEJOUR. DONC, NE PAYEZ PAS LES AVOCATS.**

Le permis de séjour est délivré par la **questura**, qui est le principal office de police de la province où vous avez la résidence ou vous habitez.

Dans certains cas **les avocats peuvent vous aider**, par exemple pour faire **recours** contre une décision négative. En Italie existe une chose qui s'appelle « **gratuito patrocinio** »: cela signifie que **les personnes avec bas revenus, les demandeurs d'asile et ceux qui font recours contre un décret d'expulsion peuvent toujours avoir un avocat sans payer.**

Le permis de séjour est réglé par la loi sur l'immigration, qui en Italie existe depuis 1990. Cette loi a été modifiée plusieurs fois et elle s'appelle aujourd'hui «loi Bossi-Fini».

¹ Les pays Schengen sont: Autriche, Belgique, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse, Slovaquie, Hongrie.

TIPOLOGIES DE PERMIS DE SEJOUR

Aujourd'hui il est très difficile d'obtenir la délivrance du permis de séjour avant d'arriver en Italie – il faut entrer avec un décret des flux saisonnier (le gouvernement italien ne fait plus des décret flux pour travail depuis 2011) ou un visa qu'on peut convertir. Pour ceux qui entrent en Italie sans un visa et sans un permis de séjour, les seules chances d'obtenir les documents sont un acte de régularisation (« sanatoria », que en Italie ne se fait depuis 2012), une demande d'asile, un mariage ou avoir un fils avec un citoyen italien.

1. LA DEMANDE D'ASILE POLITIQUE

L'asile est délivré aux **personnes qui dans son propre pays sont en danger pour des raisons politiques ou religieuses** (par exemple parce que dans leur pays il y a une dictature à laquelle ils s'opposent ou parce qu'ils sont homosexuels et dans leur pays cela n'est pas toléré). Tout le monde a le droit de présenter demande d'asile.

La demande d'asile **doit être effectuée dans le premier pays de l'Union Européenne dans lequel on est identifiés** (donner à la police son nom de famille, son prénom et les empreintes digitales). Si après avoir été identifiés vous allez dans un autre pays et vous êtes arrêtés par la police, vous êtes presque toujours obligés de faire retour dans le pays où vous avez été identifiés (le premier pays d'arrivée). **Normalement le permis obtenu par demande d'asile est valable six mois** et il est renouvelé jusqu'au moment où on reçoit la réponse de la **commission**.

COMMENT AVOIR LE PERMIS DE SEJOUR POUR DEMANDEURS D'ASILE

Il faut aller à la questure, où on devra répondre à des questions (modèle C3) et donner les empreintes digitales. Il faut amener avec soi **4 photos format passeport et une attestation de domiciliation** (c'est une feuille avec un adresse valable).

ON PEUT AVOIR L'ATTESTATION DE DOMICILIATION DE 3 FAÇONS :

1. Le **camp**/structure d'accueil où on vit peut donner le domicile.
2. Avec une **attestation d'hébergement**.
3. Certaines **associations** peuvent donner la domiciliation.

ON PEUT PRESENTER SA PROPRE DEMANDE D'ASILE A LA QUESTURE MEME SANS AVOCATS OU ASSOCIATIONS.

Après avoir été à la **Questure** il faut attendre plusieurs mois et puis on est **appelés par une Commission, à laquelle il faut raconter sa propre histoire**, les raisons pour lesquelles on a quitté son propre pays et surtout celles pour lesquelles on n'y peut pas faire retour (avec la Commission on peut parler sa propre langue, car il y a des traducteurs). Afin de délivrer le permis, la Commission doit vérifier que le récit soit croyable. En Commission, on a le droit à la traduction dans sa propre langue mère.

Après quelques mois (malheureusement les mois d'attente sont beaucoup!) **on reçoit la réponse de la Commission.**

Le requérant doit recevoir une copie de l'histoire raconté en Commission (demandes et réponses) et une copie de la décision.

La réponse de la Commission peut être **POSITIVE** ou **NEGATIVE**.

SI ELLE EST POSITIVE, on obtient la délivrance d'un permis qui peut être de trois genres:

1. **Le permis le plus commun est la PROTECTION HUMANITAIRE** (durée 2 ans, renouvelable et convertible dans un permis pour travail si on trouve un contrat de travail).

2. **La PROTECTION SUBSIDIAIRE** (durée 5 ans, renouvelable) A partir du 2014 le titulaire de la protection subsidiaire a les mêmes droits du réfugié.

3. **ASILE POLITIQUE – STATUT DE REFUGIE** (durée 5 ans, renouvelable ou convertible dans un permis de travail si l'on trouve un contrat de travail). Conditions simplifiées pour la reconnaissance de la citoyenneté (5 ans au lieu de 10).

ATTENTION! SI VOUS AVEZ L'ASILE, IL NE VOUS CONVIENT PAS DE CONVERTIR LE PERMIS DANS UN PERMIS DE TRAVAIL.

AUX TITULAIRES D'UN PERMIS D'ASILE POLITIQUE, PROTECTION SUBSIDIAIRE ET HUMANITAIRE IL EST DELIVRE **UN DOCUMENT RESSEMBLANT A UN PASSEPORT, QUI S'APPELLE « TITRE DE VOYAGE »**. Si on a un permis humanitaire, on peut avoir le titre de voyage seulement si votre ambassade ne peut pas vous donner le passeport. Dans ce cas, c'est nécessaire de avoir une lettre de l'ambassade que on amène à la questura pour avoir le titre de voyage.

SI LA REPOSE DE LA COMMISSION EST NEGATIVE, on n'obtient aucun permis.

Lorsqu'on reçoit une réponse négative, vous **avez un délai de 30 jours de la notification pour faire RECOURS** contre la décision de la Commission. Qui vit ou a vécu dans un camp (CARA) **doit faire recours dans les 15 jours dès la réponse**. Entretemps on vous donnera un permis de séjour de 6 mois (permis de séjour pour demande d'asile).

POUR FAIRE RECOURS CONTRE LA DÉCISION DE LA COMMISSION ON NE DOIT PAYER AUCUN AVOCAT CAR LE **RECOURS EST GRATUIT** (gratuito patrocinio).

SI MEME LE RECOURS SE PASSE MAL OU SI ON N'A PRESENTE AUCUN RECOURS **on peut présenter une nouvelle demande d'asile à la Commission**, mais il doit y avoir des NOUVEAUX ELEMENTS OU INFORMATIONS sur sa propre histoire ou on doit rentrer dans son propre pays.

RENOUVELLEMENT

Pour le RENOUELLEMENT de ces permis de séjour, **il faut retourner à la Questure si possible avant la date d'expiration du permis avec une attestation de domiciliation, laquelle peut être obtenue dans différentes façons:**

1. Le camp d'accueil où on vit peut donner à nouveau la domiciliation.
2. Une attestation d'hébergement (dichiarazione di ospitalità).
3. Certaines associations peuvent donner la domiciliation.
4. **Avoir un contrat de location.**
5. **avec les papiers du recours (iscrizione al ruolo), utilisant l'adresse de l'avocat.**

Le renouvellement doit être demandé dans les 60 jours dès l'expiration du permis.

2. LE PERMIS DE SEJOUR POUR TRAVAIL

Il y a trois genres de permis de séjour pour travail:

1. **TRAVAIL SUBORDONNE:** il a la durée d' 1 an pour les contrats à temps déterminé de six mois minimum, soit de 2 ans pour les contrats à temps indéterminé, renouvelable.
2. **TRAVAIL SAISONNIER:** il a la durée de 9 mois maximum. Il n'est pas renouvelable mais il peut être converti.
3. **TRAVAIL AUTONOME:** la durée est de 1 ou 2 ans, renouvelable.

Il y a trois façons d'obtenir le permis de séjour.

- **Un décret des flux-** une loi du gouvernement italien qui décide combien de **personnes peuvent entrer en Italie pour travailler** chaque année avec un visa. Cela signifie que les personnes qui sont déjà en Italie doivent sortir de l'Italie et y retourner, en demandant le visa à l'ambassade italienne. Pendant les dernières années l'Italie a fait des décrets flux avec des quotas limités à certains travaux spécifiques. Si vous

entendez parler de décrets flux, **renseignez-vous bien avant** de faire n'importe quelle chose. Il existe beaucoup d'endroits où vous pouvez recevoir des informations sans payer.

- **Un acte de régularisation (SANATORIA)** – une loi du gouvernement italien, qui régularise les personnes déjà présentes en Italie mais n'ayant pas de permis de séjour. En 2012 il y a eu la dernière régularisation et on ne sait pas quand il y en aura une autre. Si vous entendez parler d'acte de régularisation, renseignez-vous bien sur les coûts et les conditions.

- **La conversion du permis** (par exemple: la conversion d'un permis pour asile ou humanitaire dans un permis de travail).

RENOUVELLEMENT

Le permis de séjour pour travail doit être renouvelé dans le **délais de 60 jours dès son expiration, avec un kit qu'on peut trouver dans tous les bureaux de poste.**

Pour les permis de travail subordonné il faut avoir:

- **Un contrat de travail** – Pas tous les contrats de travail donnent le droit au renouvellement du permis de séjour : par exemple, avec le contrat a chiamata ou pour le travail intermittent on ne peut pas renouveler le permis de séjour.

- **Le modèle UNILAV** soit, en cas de travail domestique, la dénonciation de début du rapport de travail faite par l'INPS.

- **CUD**, la déclaration d'impôts ou le buste paga

Pour le permis de travail autonome il faut avoir: la déclaration des ressources ou d'autres documents (le dernier bilan, partita IVA auto certifiée et inscription à la Chambre de Commerce).

Pour les deux permis de travail il faut aussi avoir :

- **un contrat de location OU**
- **une déclaration d'hospitalité OU**
- **cessione di fabbricato OU**
- **la résidence**

Quand on perd le travail et le contrat n'est plus renouvelé, à la Questure on peut faire la demande du permis pour **ATTENTE D'EMPLOI qui dure 1 an et N'EST PAS RENOUVELABLE. Le permis pour attente d'emploi ne peut pas être demandé si on a un permis pour travail saisonnier. Pour obtenir un permis d'attente d'emploi il faut s'inscrire aux listes des demandeurs de travail au Pôle d'Emploi (centro per l'impiego).** Quand ce permis termine, on peut faire demande pour un permis de travail si on a un contrat et les documents nécessaires.

PERMIS DE SÉJOUR POUR SÉJOURNANT DE LONGUE PÉRIODE (CARTE DE SÉJOUR)

Ce permis est délivré à ceux qui ont un permis de séjour pour travail, **l'asile politique ou la protection subsidiaire depuis au moins 5 ans consécutifs** (ne pas être sorti d'Italie pour plus de six mois consécutifs, soit 10 mois pendant 5 ans) et il a une durée indéterminée. Pour obtenir ce genre de permis il faut:

- Avoir des revenus annuels de 5.830,76 euro minimum (et, dans le cas de demande pour les autres membres de la famille, des revenus suffisants selon les paramètres indiqués pour le regroupement familiale).
- Un diplôme de langue italienne.

Si on demande le permis de longue période à partir d'un permis pour travail, il faut aussi présenter l'attestation de **conformité d'habitation** qui est un certificat délivré par la mairie ou par l'ASL, où il est indiqué le numéro de personnes qui peuvent habiter dans la même maison. Ceux qui ont la protection subsidiaire ou l'asile politique ne doivent pas présenter ce document.

Ceux qui ont un permis pour raison d'étude, permis humanitaire ou protection temporaire.

3. AUTRES GENRES DE PERMIS DE SEJOUR

En Italie il y a d'autres genres de permis de séjour.

- Raisons familiales
- Etude
- Soins médicaux
- Raisons religieuses
- Raisons de justice
- Permis pour raisons de protection sociale ou pour raisons humanitaires pour victimes de traite ou de grave exploitation dans le travail.
 - Dans le cas de grave maladie pas soignable dans le pays d'origine et pour laquelle on doit recevoir assistance urgente et continue en Italie, vous pouvez demander un permis de séjour pour soins médicaux ou pour raisons humanitaires. Le permis de séjour pour soins médicaux est délivré aussi à la femme en état de grossesse et il est renouvelé jusqu'au sixième mois de vie de l'enfant, et également au mari ou concubin de la femme pour la même durée.

CONSEILS UTILES :

- **GARDEZ TOUJOURS VOS DOCUMENTS ET FAITES-EN UNE PHOTOCOPIE**
- **DONNER DE L'ARGENT A UN AVOCAT NE VOUS DONNE PAS LE DROIT A OBTENIR UN PERMIS DE SEJOUR, DONC NE PAYEZ PAS LES AVOCATS !**

A CAUSE DE CES LOIS LES CONDITIONS DES IMMIGRES SONT DEVENUES DE PLUS EN PLUS DURES. IL EST TOUJOURS PLUS COMPLIQUE AVOIR UN PERMIS DE SEJOUR PARCE QUE LES DOCUMENTS REQUIS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX ET DIFFICILES A OBTENIR ET PARCE QUE LE PERMIS EST SOUVENT LIE A UN CONTRAT DE TRAVAIL. AINSI, BEAUCOUP D'IMMIGRES PAYENT POUR AVOIR UN CONTRAT DE TRAVAIL, POUR AVOIR LES CHARGES SOCIALES, POUR AVOIR UN CONTRAT DE LOCATION ET BEAUCOUP D'AUTRES CHOSES NECESSAIRES POUR OBTENIR LES DOCUMENTS OU POUR VIVRE EN ITALIE SANS PERMIS DE SEJOUR

Ceux qui ont un permis, et ils en ont besoin pour renouveler le permis, à cause de la crainte de perdre le travail, doivent accepter les conditions du patron, même s'il ne respecte pas les droits prévus selon le contrat. Et qui n'a pas de permis de séjour n'a pas de droits et doit donc accepter de travailler juste pour survivre, sans pouvoir mettre de côté de l'argent à envoyer dans son propre pays, ni louer une maison.

Depuis 1998, la loi sur l'immigration a créé aussi les centres de détention (maintenant centres pour le rapatriement ou CPR) pour ceux qui n'ont pas de papiers: aujourd'hui une personne sans permis de séjour risque d'être emprisonnée jusqu'à 12 mois (3 si le juge décide que la personne n'est pas dangereuse ou peut fuir) même si elle n'a commis aucun crime, et elle peut être renvoyée dans son propre pays.

- LES LOIS SUR L'IMMIGRATION ONT CRÉÉ UN VÉRITABLE BUSINESS POUR BEAUCOUP D'ASSOCIATIONS, COOPÉRATIVES ET PERSONNES QUI FONT DES CONDITIONS DES IMMIGRÉS UNE SOURCE DE PROFIT, PAR EXEMPLE EN GÉRANT LES CENTRES DE DÉTENTION OU D'ACCUEIL.
- LES LOIS SUR L'IMMIGRATION ONT DES EFFETS ÉGALEMENT SUR LA VIE PRIVÉE DES PERSONNES, CAR ELLES RENDENT COMPLIQUÉS LES REGROUPEMENTS FAMILIAUX OU LES MARIAGES, RAISON PAR LAQUELLE BEAUCOUP D'IMMIGRÉS RESTENT EN ITALIE TOUT SEULS ET SANS FAMILLE.
- LA LOI SUR L'IMMIGRATION FAVORISE L'EXPLOITATION ET BAISSÉ LES PAYES DE TOUS LES TRAVAILLEURS. MAIS LES TRAVAILLEURS SONT DIVISÉS ENTRE EUX PAR CETTE MÊME LOI RACISTE, QUI CRÉE INJUSTICE ET MANQUE D'ÉGALITÉ.
- LA LOI SUR L'IMMIGRATION FORCE LES GENS A AFFRONTER DES VOYAGES TRES LONGS, DANGEREUX ET TRES CHERS, ET A ETRE ENFERMES DANS DE CENTRES QUI RESSEMBLENT A DES PRISONS.

**NON AUX LOIS SUR L'IMMIGRATION RACISTES,
NON AU RACISME D'ETAT!**